



## EDITO

### Une démarche conduite conjointement par l'Etat et le Département

**La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)** prévoit dans chaque département l'élaboration conjointe entre l'État et le Conseil départemental d'un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Le schéma a pour objectifs de :

- Prévenir et réduire les déséquilibres et fragilités territoriales
- Anticiper sur les évolutions des usages et des services
- Développer la coordination des acteurs proposant des services au public, qu'ils soient marchands ou non marchands
- Activer des leviers de mutualisation
- Garantir une réelle solidarité territoriale en matière d'accessibilité des services.

Ainsi, l'élaboration du SDAASP permettra de **disposer d'un cadre stratégique affirmé au sein duquel seront développées des réponses adaptées aux besoins des usagers et des territoires.**

Une réunion de lancement a eu lieu le 11 juillet dernier à destination de la Région, des Communautés de communes et d'agglomération, de l'Association des Maires de la Somme (AMF80), des services déconcentrés de l'État concernés et des Chambres consulaires. Plusieurs thématiques prioritaires ont été présentées :

- Cohésion sociale
- Santé publique
- Services marchands de proximité
- Jeunesse et éducation, culture et sport

Auxquelles s'ajoutent deux thématiques transversales :

- Transports et mobilités
- Usages du numérique

### Un diagnostic territorial et une stratégie partagés

Dans un premier temps, la réalisation d'un diagnostic, se nourrissant d'éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs, permettra de confronter l'offre de services avec les profils des usagers. Il identifiera les territoires les plus déficitaires en matière d'offre de services au public.

Dans un deuxième temps, sera co-construite une stratégie d'amélioration de l'accessibilité des services au public, déclinée au sein d'un programme d'actions déployé sur 6 ans.

### La mobilisation de tous comme clé de réussite du schéma

Ce schéma sera élaboré en collaboration avec une diversité d'acteurs à différentes échelles territoriales. Il s'appuiera également sur une consultation des Somariens par le biais d'une enquête en ligne et en version papier et de rencontres avec des publics fragiles. Les Communautés de communes et d'agglomération sont des acteurs essentiels dans l'élaboration du schéma et constituent des relais d'information vers les habitants et les porteurs de services de proximité.

**Nous sommes certains de pouvoir compter sur votre pleine et entière collaboration à la réussite de la démarche.**

**Philippe De MESTER**, Préfet de la Somme

**Laurent SOMON**, Président du Conseil départemental de la Somme

# L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Ce diagnostic reposera sur les points essentiels suivants :

## Un large recueil de données statistiques

Le recueil et l'analyse des données constituent une étape essentielle de l'étude afin de mettre en place des indicateurs d'accessibilité adaptés au territoire.



Outre les bases de données de l'INSEE qui alimenteront largement l'état des lieux de l'offre de services, certains acteurs seront invités à fournir des données complémentaires afin d'élargir le diagnostic.

## Une population samarienne partie prenante

Le Préfet et le Président du Conseil départemental de la Somme ont souhaité que les premiers concernés par la démarche soient également les premiers associés.



Pour cela, une large enquête à destination de la population samarienne sera conduite au mois de novembre prochain. Disponible selon deux formats (en ligne et papier), le questionnaire sera mis à la disposition d'une diversité d'acteurs en lien avec la population.

## Une analyse sur l'ensemble du département et par territoire

Le département sera étudié dans son ensemble et des focus seront réalisés par Communautés de communes et d'agglomération pour favoriser l'adaptation du schéma aux différentes réalités territoriales de la Somme.



Réalisés pendant l'étape du diagnostic territorial, ces focus permettront d'identifier les zones fragiles en matière d'accessibilité des services au public. Ces territoires feront l'objet d'une attention particulière.

## Un appui par des consultants

Le Préfet et le Président du Conseil départemental ont choisi d'être accompagnés dans la réalisation du SDAASP par **trois consultants**, David SIMONDET, Marion COUSIN et Maxime FREMOND, **avec lesquels vous pourrez être en contact durant les différents temps de la démarche.**

# LE CALENDRIER DE L'ÉLABORATION DU schéma



Oct. 2016 –  
Fev. 2017

## Phase 1 : Elaboration du diagnostic d'accessibilité des services au public

Diagnostic  
quantitatif

- Consolidation des données statistiques et cartographiques
- Journal du SDAASP n°2

Diagnostic  
qualitatif

- Entretiens individuels et collectifs avec les services au contact du public et les associations d'usagers
- Questionnaire et rencontres des Samariens
- Validation du diagnostic
- Journal du SDAASP n°3

Mars – Avril  
2017

## Phase 2 : Définition des orientations stratégiques

Scénarii

- Construction de scénarii
- Formalisation de pistes d'actions
- Validation d'un scénario cible par le comité de pilotage

Mai-Juin  
2017

## Phase 3 : Elaboration du programme d'actions et du plan de développement de la mutualisation

Plan  
d'actions

- Déclinaison des pistes d'actions au sein de groupes projet
- Validation du programme d'actions

Ecriture du  
SDAASP

- Formalisation du schéma
- Validation du schéma

Juin – Déc.  
2017

- Transmission du SDAASP pour avis aux organes délibérants des Communautés de communes et d'agglomération, au Conseil Régional et à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)
- Adoption du schéma par le Conseil Départemental
- Arrêté préfectoral et publication du schéma

# LE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE

## Le comité technique

Composé d'agents du Département et de l'Etat, le comité technique sera chargé de la conduite opérationnelle du projet. Il assure le suivi de l'avancée de la démarche et prépare les réunions du comité de pilotage.

## Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental ou leurs représentants et associe le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) et un représentant de l'association des Maires de la Somme (AMF 80). Cette instance est chargée de définir les grandes orientations, les enjeux territoriaux, les axes stratégiques et de valider les grandes étapes de la mission.

## Le comité de consultation

Le comité de consultation est aussi co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental, ou leurs représentants. Le comité de pilotage recueille ses avis. Il est constitué de l'ensemble des partenaires institutionnels publics et privés concernés.

### Les consultants sont susceptibles de vous solliciter en vue de :

- Recueillir des données et informations statistiques
- Échanger avec vous dans le cadre d'un entretien
  - Vous inviter à un temps de concertation
- Vous demander de mettre à disposition de la population l'enquête « usagers » et/ou de participer à sa promotion

## Vos contacts

### Préfecture de la Somme

Gaëtan COUPLET  
gaetan.couplet@somme.gouv.fr

### Département de la Somme

Damien ROUSSEAU  
d.rousseau@somme.fr

### Consultants

David SIMONDET  
david.simondet@gmail.com

Marion COUSIN  
marion.cousin.iup@gmail.com

Maxime FREMOND  
maxime.fremond@gmail.com